



Rapport du Conseil communal

relatif à des demandes de crédit de CHF 12'985'000.- TTC pour la réalisation du nouveau Centre archives et patrimoine (CAP) et de CHF 755'000.- TTC pour la sécurisation et le déménagement des archives

du 4 septembre 2024

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le 6 mai 2021, votre Conseil votait à l'unanimité un crédit d'étude de CHF 795'000.- pour la création d'un centre d'archives commun entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et l'État de Neuchâtel. Le Centre archives et patrimoine (CAP), comme on l'appelle aujourd'hui, vise à rassembler les fonds des Archives et de la Bibliothèque de la Ville, ainsi que des Archives de l'État, dans les anciens entrepôts Coop rénovés, à la rue du Commerce 100.

Le patrimoine archivistique de la commune est aujourd'hui dispersé et entreposé dans des conditions peu propices à la conservation. Les Archives de la Ville (AVCF), en charge des documents produits par l'administration, se trouvent principalement au collège des Endroits ainsi que dans 69 autres locaux abritant des archives intermédiaires, en attente de prise en charge.

La Bibliothèque de la Ville (BVCF), en plus de ses activités de lecture publique, collecte, conserve et met en valeur les collections patrimoniales du Département audiovisuel (DAV), des Archives privées (APR) et des

Imprimés des Montagnes neuchâteloises (IMN). Ces fonds sont entreposés dans les sous-sols du Collège industriel, à la rue du Progrès 33.

Deux dépôts supplémentaires sont utilisés tant par les Archives que par la Bibliothèque. Tout comme les sites principaux, ils parviennent à saturation. La situation n'est plus tenable : une telle dispersion engendre une exploitation peu efficace, et il faut régulièrement trouver de nouveaux locaux, en fonction de l'augmentation des besoins ou de la résiliation des baux par les propriétaires. Surtout, les dépôts ne sont pour la plupart guère adaptés à la conservation des documents et ne répondent pas aux obligations légales définies par la Loi sur l'archivage (LArch) adoptée en 2011 par le Grand Conseil. Cette demande de crédit vise ainsi à répondre aux besoins en locaux adaptés au stockage et à la mise à disposition du patrimoine chaux-de-fonnier.

Le présent rapport se veut synthétique. Pour plus de précisions sur les aspects légaux, financiers et techniques, ainsi que sur le projet de l'État, on pourra se référer aux annexes et au rapport de projet d'ouvrage du bureau d'architectes dSA dont le lien internet figure en bas de page 27.

Objectifs

Le Centre archives et patrimoine répond à deux objectifs principaux. Le premier consiste à assurer la sécurité des archives, existantes et à venir, pour les générations actuelles et futures. Les locaux de conservation satisferont aux bonnes pratiques archivistiques en vigueur, avec un atout supplémentaire : grâce à leur "faible technicité", ils maintiendront la température et l'hygrométrie nécessaires à la préservation des documents, même en cas de crise majeure ou de coupures de courant. Le *low-tech*, pour reprendre l'anglicisme en usage, permet de se passer de systèmes de climatisation énergivores grâce à la qualité de l'enveloppe architecturale, et de réduire les coûts d'exploitation en conséquence. Cette conception ménage également l'environnement, tout comme la réhabilitation d'un bâtiment existant, source d'économies d'énergie grise.

Le deuxième objectif concerne l'usage des archives. Si tant d'efforts sont consentis pour les conserver, c'est pour qu'elles soient consultées. Ainsi, selon la LArch (art. 2), les archives publiques doivent être accessibles : elles contribuent à assurer la gestion et la traçabilité des activités des autorités, et la justification des droits des personnes, physiques ou morales. Elles permettent aussi, tout comme les fonds privés, aux chercheurs et au grand public d'étudier et de comprendre le contexte historique, économique, social et culturel d'une époque (LArch, art. 2).

Ainsi, du point de vue de l'accessibilité et de la mise en valeur des documents, rassembler dans un même lieu les secteurs patrimoniaux de la Bibliothèque, les Archives de la Ville et les Archives de l'État est un atout majeur : le CAP constituera un pôle à la fois culturel et scientifique à la disposition de la population et des chercheur·euse·s. Ce type de mutualisation se pratique de plus en plus parmi les archives, les bibliothèques, les musées et les galeries (ou GLAM pour *Galleries, Libraries, Archives and Museums*), pour améliorer tant la conservation que l'accès. En Suisse romande, parmi les projets les plus récents, on peut citer les sites des Arsenaux à Sion, du Carré Vert à Genève (dépôt patrimonial de la Ville), ou encore de Plateforme 10 à Lausanne.

Historique

L'État de Neuchâtel, confronté à des problématiques comparables à La Chaux-de-Fonds, a lancé un projet de nouveau centre d'archives (NCA) en 2015. En 2016, différents modèles de participation au projet ont été soumis par le Conseil d'État aux différents conseils communaux du Canton. La Chaux-de-Fonds a affirmé son intérêt dans le cas où le site choisi se trouverait sur son territoire. En 2019, le site de la rue du Commerce 100 ayant été retenu par l'État, la Ville s'est engagée dans le projet, y décelant une opportunité unique de concrétiser un centre d'archives. Les deux entités ont dès lors travaillé de concert pour rédiger chacune une demande de crédit d'étude à leurs autorités respectives.

Depuis l'octroi de ces crédits en 2021, les instances de gouvernance du projet ont poursuivi leurs travaux. Elles sont composées de deux membres du Conseil d'État et du Conseil communal, ainsi que des représentant·e·s des différents services des deux administrations : Service des bâtiments de l'État (SBAT), Office des Archives de l'État (OAEN), AVCF et BVCF. Elles ont réalisé un cahier des charges détaillé et préparé un concours d'architecture, lequel a abouti au choix du projet Papyrifera en décembre 2022.

Bibliothèque et Archives de la Ville

a) Missions

Depuis 2018, ces deux entités sont regroupées sous la direction de la Bibliothèque et des Archives de la Ville. Le personnel fixe des secteurs patrimoniaux et des AVCF se monte à 7 équivalents plein temps (EPT). La direction, le secrétariat, le secteur technique et reprographie, la reliure, la

conciergerie et le Centre de documentation et d'étude sur la langue internationale (CDELI) ne sont pas comptés dans ce chiffre. La dotation en personnel temporaire (stagiaires, civilistes et auxiliaires) varie quant à elle constamment.

Existantes depuis la fondation de la Mairie de La Chaux-de-Fonds en 1656, les Archives de la Ville œuvrent en application de la Loi sur l'archivage (LArch) cantonale du 22 février 2011. Elles ont pour mission centrale la gestion administrative des archives définitives des autorités et des services communaux. Il s'agit dans ce cadre de collecter, classer, conserver et communiquer les documents produits ou reçus par la Ville et destinés à la conservation définitive, tant en raison de leur valeur juridique que de leur intérêt historique. Ce sont par exemple les procès-verbaux des séances des autorités, la correspondance du Conseil communal ou les registres d'habitant·e·s.

En amont de la collecte, les AVCF ont également une mission de conseil, qui consiste à accompagner les services dans leur gestion documentaire, notamment en les épaulant dans l'élaboration d'un plan d'archivage. Ce dernier détermine le cadre de classement des dossiers, leurs modalités de conservation au sein du service producteur ainsi que leur sort final : l'élimination, l'échantillonnage ou le versement aux archives définitives.

La mission de gestion des archives d'origine privée des Montagnes neuchâteloises est confiée à la Bibliothèque de la Ville, institution communale fondée en 1838. Le Contrat de prestation 2023-2026 du 21 décembre 2022, passé entre le canton et la Ville, assoit le rôle de la BVCF en tant que partenaire dans le cadre de la politique cantonale de sauvegarde du patrimoine culturel pour la gestion des fonds documentaires reconnus d'intérêt cantonal, national ou international. À la différence des archives publiques, l'enrichissement de ces collections se fait non par obligation légale, mais sur une base libre et volontaire, via des dons et des dépôts. Ces pièces d'origine privée proviennent soit de personnes physiques – des artistes, scientifiques ou politicien·ne·s notamment –, soit de personnes morales – des associations culturelles ou sportives, ainsi que quelques entreprises. Leurs fonds documentent les aspects les plus divers de la vie culturelle, politique, sociale, économique ou religieuse.

Le secteur des Archives privées (APR) gère environ 150 fonds d'archives ainsi que des collections de manuscrits et de pièces isolées. Ces ensembles sont constitués de textes, ainsi que de photographies, d'œuvres graphiques et de livres. Parmi les plus célèbres et les plus consultés figurent ceux du Corbusier et de Jules Jacot-Guillarmod.

Le Département audiovisuel (DAV) gère les archives audiovisuelles pour l'ensemble du canton, en application d'un mandat cantonal de 1983. Il est de plus reconnu comme centre de compétence pour l'archivage audiovisuel par le Règlement d'application de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel du 25 janvier 2021 (RLSPC art. 11c). Le DAV conserve des images animées dans tous les formats de films, des bandes vidéos, des documents sonores sur bandes magnétiques, des cassettes audio, des disques, CD et DAT (Digital Audio Tape) ainsi que des photographies (négatifs, tirages et diapositives). Parmi ses collections se trouvent des films réalisés pour l'industrie horlogère ou pour des entreprises telles que Suchard ou Dubied, des films amateurs, les conférences du Club 44 ou encore le fonds de photographies de Fernand Perret.

Le secteur des Imprimés des Montagnes neuchâteloises (IMN) gère des livres, des périodiques (tels que *L'Impartial* et *La Sentinelle*), de la littérature grise (tels que programmes de manifestations, plaquettes ou dépliants) ainsi que des affiches et des cartes postales. Une partie de ces documents entrent en collection par voie d'achat.

Enfin, quelques fonds et pièces isolées actuellement présents dans deux dépôts du Musée d'histoire (MH) seront transmis en gestion aux AVCF et à la BVCF. Ils rejoindront par conséquent le CAP. Il s'agit pour l'essentiel de dons qui étaient en attente de traitement et qui sont en cours de répartition entre ces institutions, en application d'une politique de collection concertée. Quant aux fonds documentaires du Musée international d'horlogerie (MIH) – évoqués dans le rapport de crédit d'étude –, ils demeureront dans les murs du MIH, du fait qu'ils sont étroitement liés aux collections d'objets.

b) État de situation

Les AVCF et les secteurs patrimoniaux de la Bibliothèque sont affectés par des situations analogues : des locaux qui ne sont originellement pas conçus comme des lieux de conservation et de mise à disposition ; un manque de place croissant qui nécessite le recours à des dépôts externes ; des conditions climatiques souvent non adaptées à la conservation des collections ; enfin, des espaces de circulation et de travail en inadéquation avec les besoins du personnel et du public.

Les AVCF ont pour dépôt principal des abris de la Protection civile au Collège des Endroits. Ce site, ainsi que le dépôt extérieur, sont si exigus qu'ils ne permettent pas la prise en charge des versements obligatoires cités plus haut. Ces derniers sont donc toujours disséminés dans 69 locaux de

l'administration communale, dans l'attente des travaux qui établiront ce qui rejoindra les Archives de la Ville, et ce qui sera éliminé ou échantillonné. En attendant, les documents sont exposés à des risques de perte et difficilement accessibles. Cette absence de sécurisation contrevient, outre à la LArch, à la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE, 2012).

Quant au climat des abris, il doit être stabilisé par des déshumidificateurs mobiles. La circulation des documents sur des chariots est laborieuse et présente des risques de dégâts matériels, en raison d'escaliers, de seuils et de couloirs en zone scolaire, qui séparent les abris du local administratif et des accès externes. De plus, tout déplacement temporaire de collections vers les compétences en numérisation et en conservation sises à la Bibliothèque de la Ville implique de nombreux transports, lesquels sont toujours potentiellement à risque. La synergie avec les autres entités de la Ville est également limitée par cette situation.

Les espaces de travail consistent en une salle de classe temporairement mise à disposition par l'école. Dans cet unique local s'effectuent la gestion administrative, le traitement des collections et l'accueil du public. Ce dernier doit ainsi être reçu dans l'espace partagé par le personnel fixe et temporaire. Des aménagements ponctuels répondent partiellement aux besoins de surfaces de travail, de sécurité sanitaire des documents et de confidentialité.

Sur le site du Collège industriel – partagé avec le Collège Numa-Droz –, les dépôts patrimoniaux de la Bibliothèque de la Ville parviennent également à saturation. Le climat, bien que géré par différents systèmes, est régulièrement en-deçà des standards de température et d'humidité en raison de la structure du bâti et de la vétusté des installations. La situation est particulièrement alarmante pour le patrimoine audiovisuel au sous-sol.

Les voies de circulation avec un chariot entre les dépôts, la salle de lecture et les espaces de travail sont particulièrement inadaptées en raison de différents seuils. Surtout, toutes traversent des espaces publics – y compris des WC fonctionnant comme sas pour accéder au monte-charge sis dans le Collège. Les dépôts du DAV sont quant à eux accessibles uniquement via un escalier exigü.

L'aménagement des combles achevé en novembre 2023 a contribué à l'assainissement du bâtiment et a mis à disposition une surface supplémentaire bienvenue. Cette dernière est dédiée au matériel de restauration et de numérisation offert par l'Institut suisse pour la conservation

de la photographie (ISCP). Le Secteur technique et reprographie (STR) bénéficie ainsi d'un équipement de pointe pour numériser les collections ou réaliser des mandats externes. Ainsi qu'énoncé dans le Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit [...] pour le réaménagement des combles du Collège industriel du 24 février 2021, il est souhaité qu'en cas de réalisation d'un nouveau centre d'archives cantonal, ce matériel emménage sous le même toit que les collections audiovisuelles et de photographies, ce qui sera le cas. Le laboratoire argentique restera toutefois dans les combles : n'étant pas nécessaire à la numérisation des collections, il est mis au bénéfice d'activités de médiation culturelle de la Bibliothèque. Quant à l'espace libéré dans l'ensemble du bâtiment par le déménagement au CAP, il devrait être dédié au développement de la lecture publique, dans la perspective de l'accueil d'une partie de la Bibliothèque des Jeunes.

Finalement, les deux dépôts extérieurs évoqués plus haut arrivent également à saturation. Le premier se situe dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville. Il ne sera bientôt plus disponible pour cause de travaux et de réaffectation de cet espace. Un déménagement vers un autre local provisoire devra donc être réalisé. Quant au second dépôt, il est sis à l'avenue Léopold-Robert 60. Il est loué pour la BVCF à une régie immobilière depuis mars 2024, en remplacement d'un précédent dépôt.

c) Tempête du 24 juillet 2023 et sécurité des collections

Ce dépôt extérieur était sis rue de la Paix 152 dans la clinique Volta. Au moment du sinistre, le propriétaire avait déjà résilié le bail pour la fin du mois de mars 2024. Les recherches d'une solution de remplacement étaient en cours.

Le 24 juillet, la tempête a brisé une verrière dans les étages supérieurs. Des infiltrations d'eau sont parvenues jusque dans le dépôt. Une évacuation d'urgence a été organisée : les documents les plus atteints ont été pris en charge par une entreprise spécialisée afin d'être séchés et contrôlés. Les documents sains, sis dans les zones touchées, ont été évacués vers le site de la rue du Progrès et vers un dépôt d'urgence. Les documents restants ont été regroupés à l'intérieur du local dans les zones non atteintes par les infiltrations.

Entre le sinistre et l'été 2024, des centaines d'heures de travail cumulées ont été nécessaires avant que la sécurité et l'accessibilité des collections ne soient assurées dans un nouveau dépôt. Fort heureusement, les dégâts ont été limités grâce à la réactivité du personnel.

Ce sinistre a mis en évidence plusieurs problèmes liés à l'utilisation d'un local externe en location : espace chroniquement insuffisant ; dépendance face au bailleur en cas de résiliation et pour des travaux de sécurisation ; coûts des loyers, des charges, du mobilier pour l'archivage et des déménagements ; mise en danger physique et intellectuelle des collections ; fragilisation et indisponibilité de ces dernières en attente durant des mois sur des palettes ; tâches supplémentaires pour des équipes déjà fort chargées.

d) Besoins archivistiques

Ce chapitre synthétise les principaux besoins fonctionnels pour les trois types d'utilisateur·trice·s du bâtiment : le personnel, les usager·ère·s des archives et le "tout public". Un premier besoin aujourd'hui essentiel est celui en espaces de conservation supplémentaires. Les nouveaux locaux seront dimensionnés pour accueillir un accroissement sur trente ans. Ils doivent rassembler sous un même toit l'existant actuellement dispersé sur quatre sites afin de ne plus occasionner de déménagements. Outre les mètres carrés supplémentaires, c'est un système d'étagères mobiles et une optimisation de leur disposition qui permettront d'accroître le nombre de mètres linéaires d'archives.

Un second besoin est celui d'un climat maîtrisé dans ces mêmes espaces : température et humidité doivent se situer dans les valeurs définies par les standards, sous peine de dommages irréversibles aux supports. Cela est particulièrement crucial pour les collections audiovisuelles et les photographies.

Un troisième besoin concerne les espaces de travail et d'accueil des publics. Ces espaces doivent faciliter la gestion des collections, depuis leur entrée jusqu'à leur mise à disposition du public. Les nouveaux arrivages ne peuvent entrer dans les salles de conservation définitives qu'après avoir été nettoyés et conditionnés dans du matériel *ad hoc*. Cela se traduit par une organisation en espaces dédiés à des tâches spécifiques : enregistrement, nettoyage, quarantaine, tri, visionnement (pour l'audiovisuel) et conditionnement dans du matériel de conservation à long terme. Afin de limiter les transports, il est également nécessaire que deux types de locaux soient à proximité immédiate des dépôts : ceux dédiés à la numérisation et ceux dédiés à la restauration. Ces derniers sont nécessaires pour la conservation (dépoussiérage, conditionnements sur mesure), les réparations ou la préparation avant un prêt pour une exposition. Des bureaux, salles de réunion et de pause sont aussi nécessaires à la gestion administrative courante et à la réception de personnes externes.

Les espaces destinés au public doivent consister en une salle de consultation où sont mises à disposition les collections tant analogiques que numériques, un petit espace détente, un espace d'exposition et une salle de conférence, afin de valoriser les collections et de réaliser des synergies internes et externes.

Enfin, un dernier besoin essentiel à la sécurité et à l'ergonomie concerne la circulation des personnes et des collections. Les accès entre les espaces doivent être contrôlés en fonction des trois types d'utilisateur·trice·s. Des ascenseurs et monte-charges ainsi que l'absence de seuils doivent permettre le déplacement fluide des collections sur chariot et celui des personnes à mobilité réduite.

Projet Papyrifera

a) Un projet choisi à l'unanimité

À l'issue du concours jugé en décembre 2022, le jury a désigné à l'unanimité le projet Papyrifera, du bureau dSA Daniele Stendardo Architectes sàrl, associé au bureau d'ingénieurs civils Verso Ingénierie sàrl, tous deux basés à Carouge (Genève). Parmi 36 dossiers, ce projet a convaincu par ses qualités de durabilité, de clarté et d'accueil des publics via un hall central généreux et ouvert, bordé d'une surface arborée. Il est apparu comme le projet le plus efficient, notamment du point de vue de la collaboration entre la Ville et l'État. Le présent chapitre présente uniquement une vue d'ensemble du projet architectural. Pour plus d'informations, se référer à la présentation générale du projet (annexe 2) ainsi qu'au dossier de plans (annexe 3). Le rapport de projet d'ouvrage se trouve sur le site internet des Archives de la Ville.

Papyrifera propose une large réutilisation de la structure de l'ancien bâtiment Coop, avec deux ajouts d'une volumétrie proportionnellement modeste. D'une part, une surface administrative est construite à l'est. D'autre part, l'attique est remplacé par un étage complet. Cette approche permet de développer un aménagement extérieur de qualité sur le petit square au sud, habilement arborisé pour créer un espace public en relation avec le rez-de-chaussée du bâtiment et la dimension urbaine du quartier. Le nom du projet renvoie d'ailleurs à une des essences du futur parc, le bouleau à papier – en latin, *Betula Papyrifera*.



Vue d'artiste des façades ouest et sud (dSA, 2024).

b) Programme des locaux

Papyriferà répond aux besoins des utilisateur·trice·s, tant en termes de climat, de surfaces, de circulation, d'accès que de sécurité. Les locaux utilisés par la Ville sont situés au rez inférieur et au rez-de-chaussée ; ceux utilisés par l'État sont situés sur ces mêmes niveaux, ainsi qu'au premier et au deuxième étages. Quatre catégories de locaux sont définies par leurs fonctions et accès.

La première comprend les dépôts de conservation d'archives au centre du projet. La régulation du climat y est assurée par un système *low-tech*. Seul le local qui abrite les collections du Département audiovisuel (DAV) comprend un système *high-tech*, ces dernières nécessitant un climat plus frais. Les dépôts propres à la Ville et accessibles au personnel autorisé sont groupés au rez inférieur.

La seconde catégorie rassemble les espaces de travail. Elle comprend des salles de traitement, de nettoyage, de restauration et de numérisation. Ces dernières sont disposées au rez inférieur, en face des dépôts de conservation. Cette catégorie comprend également des espaces administratifs : bureaux partagés et individuels ainsi qu'une salle de réunion et une cafétéria, situés au rez-de-chaussée. Ces espaces se trouvent ainsi à proximité immédiate de l'entrée principale et de la salle de consultation des archives. Les deux premières catégories sont accessibles au personnel autorisé par la Ville – à l'exception de la cafétéria, qui a fonction de local de pause commun à l'État et à la Ville.

La troisième catégorie comprend les espaces d'accueil du public. Situés au rez-de-chaussée, ils sont articulés autour d'un vaste hall central vitré, faisant le lien entre le parvis arboré au sud et la vue sur la Ville au nord. Ce hall dessert la salle de consultation de la Ville, celle de l'État avec sa bibliothèque, une salle de séminaire et une salle de conférence, ainsi qu'un espace d'exposition. Les parois de ce dernier et de la salle de conférence qui lui font face peuvent s'ouvrir largement, dégagant ainsi un spacieux volume lors d'événements. Enfin, des espaces prévus pour le confort du public sont également disposés en ces lieux : des vestiaires et un coin café.

Quant à la quatrième catégorie, il s'agit des locaux techniques et de circulation communs aux deux entités. Ils sont situés au plus près des locaux qu'ils desservent pour une meilleure efficacité et une réduction des coûts.

c) Concept et principes constructifs

La rénovation de la structure en béton existante comprend non seulement l'ajout d'éléments en béton recyclé, mais également des mesures de sécurité parasismique. Des études approfondies ont été menées pour garantir la résistance de la structure aux contraintes sismiques potentielles, renforçant ainsi la sécurité des occupants et la pérennité du bâtiment.

Le projet propose de valoriser l'utilisation du bois, dans la mesure du possible indigène, et intègre dès la phase d'étude les principes fondamentaux du développement durable. Dans le cadre d'une transformation d'un bâtiment existant, les qualités propres à ce matériau de construction, comme sa légèreté, ses aspects thermiques ou encore le travail à sec, sont autant d'atouts précieux.

Le choix de la brique comme revêtement de façade est motivé par sa durabilité et sa résistance aux intempéries, garantissant ainsi une enveloppe extérieure robuste et pérenne. De plus, la brique offre une esthétique intemporelle qui contribue à l'identité visuelle du bâtiment, en harmonie avec son environnement architectural et urbain.

La conception de la toiture intègre des solutions innovantes pour maximiser son efficacité énergétique, notamment l'utilisation d'une isolation renforcée, d'une végétation extensive et de panneaux solaires. Ces éléments combinés permettent de réduire la dépendance aux sources d'énergie conventionnelles et de minimiser l'impact environnemental du bâtiment, tout en assurant un confort thermique optimal à ses occupants.

En résumé, l'approche adoptée pour la construction et la conception du bâtiment d'archives vise à concilier efficacement les impératifs de durabilité,

d'efficacité énergétique et de fonctionnalité. Chaque choix de matériaux et de techniques de construction est soigneusement étudié pour garantir une performance optimale tout en préservant les ressources naturelles et en minimisant l'impact sur l'environnement.

d) Travaux effectués depuis le concours d'architecture

À la suite du concours d'architecture, les études de projet ont été réalisées entre mars 2023 et mars 2024. Elles ont été développées par des mandataires externes sous la direction du SBAT, de l'OAEN, des AVCF et de la BVCF. Ces études concernent les phases SIA de l'avant-projet, du projet d'ouvrage et de la procédure de demande d'autorisation. Cette dernière sera déposée dès l'obtention des crédits d'engagement par le Grand Conseil et par le Conseil général.

Chaque phase SIA a été validée via un rapport comprenant les principes de constructions, les choix techniques, les orientations conceptuelles ainsi que les devis avec leurs marges relatives. Chaque rapport a fait l'objet d'une validation par toutes les instances de gouvernance.

Mise en œuvre

a) Construction : planification et direction des travaux

La gouvernance mise en place lors de la phase du crédit d'étude sera conservée lors de la phase de réalisation. Les instances représentant la Ville au sein du COPIL seront le directeur du DICl, le directeur du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB), le chef de service des Bibliothèques et Archives et la responsable des Archives privées, cheffe de projet utilisateur·trice·s pour la Ville. Au sein de la Commission de construction, ces deux derniers seront accompagnés par l'architecte communale.

La direction des travaux sera assurée par le bureau dSA Daniele Stendardo Architectes et par le bureau spécialisé Pragma Partenaires SA.

Les principales échéances de la construction à l'entrée en fonction sont les suivantes :

- | | |
|---|------------------------|
| • Dépôt formel de la demande d'autorisation de construire | deuxième semestre 2024 |
| • Travaux de transformation et de réalisation du bâtiment | 2025-2027 |

- Travaux de sécurisation des collections début 2025-fin 2027
- Déménagement des collections début automne 2027-2028
- Entrée en fonction du CAP été 2028

b) Sécurisation des collections

Ces travaux comprennent la préparation matérielle des collections dans l'optique de leur déplacement et de leur conservation à long terme. Pour l'ensemble des collections, une vérification de l'état sanitaire et un nettoyage des contenants s'avèrent nécessaires afin d'éloigner poussière, nuisibles et potentielles moisissures. Pour les collections bénéficiant déjà d'un conditionnement archivistique et d'un inventaire, il s'agit ensuite uniquement de remplacer les contenants abîmés ou non conformes et de mettre à jour les inventaires en conséquence. Pour les collections non traitées, il faut en sus opérer identification, tri, classement et inventaire sommaire avant de débiter la préparation matérielle. Ces étapes sont essentielles également pour assurer une bonne stabilité dans les dépôts et lors des déplacements pour la consultation en salle de lecture. Ces étapes sont de même indispensables pour faciliter toute intervention en cas de sinistre.

Depuis 2022, les Archives de la Ville et les secteurs patrimoniaux de la Bibliothèque ont réalisé les travaux préparatoires indispensables à cette sécurisation via des récolements dans les dépôts : analyse de l'état de conservation, des conditionnements, des volumes, des emplacements et des inventaires. Ces opérations ont permis de chiffrer les besoins en termes de matériel et de ressources humaines.

Ces récolements ont démontré qu'en 2024, au minimum 65 % des fonds sont conservés dans des boîtes et autres contenants non adéquats à la conservation à long terme. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Tout d'abord, le fait que sauf exception, les documents parviennent aux Archives ou à la Bibliothèque dans des contenants d'origine qui tous doivent être remplacés : classeurs, boîtes en carton du commerce ou en métal, piles de chemises plastique, pochettes photo et négatifs, ou encore cartons de bananes. Or les ressources, tant humaines que financières, n'ont souvent pas permis d'inventorier et de reconditionner les fonds au fur et à mesure de leur arrivée. De plus, l'analyse a montré que des fonds qui avaient pu être reconditionnés il y a quelques décennies doivent impérativement changer de contenants. En effet, ceux usités jadis n'apportent pas le niveau de protection requis. Leur acidité attaque le papier, leurs composants

métalliques rouillent sur les objets. Mécaniquement, ils sont fragiles, car trop fins et abîmés par les manipulations et les multiples déménagements.

Fort heureusement, les matériaux de conservation ont considérablement évolué durant les deux dernières décennies. Il existe désormais des matériaux et formats adaptés aux principaux types de supports : papier, photographies, films et sons. Ils sont mécaniquement robustes et permettent un ralentissement de la dégradation naturelle des objets. C'est le cas par exemple de chemises avec réserve alcaline qui freinent l'acidification du papier, ou de boîtes pour la pellicule en matériaux inoxydables. L'utilisation de ce matériel adapté est donc un investissement sur le long terme.

Afin de rentabiliser au maximum les ressources, des méthodes de traitement de masse seront appliquées, en particulier une sélection plus sévère des documents et des inventaires de niveau moins détaillé. Au fur et à mesure que les collections seront reconditionnées et/ou décrites, leur importance matérielle sera comptabilisée afin de planifier leurs futurs emplacements au CAP.

c) Déménagement

C'est une durée de 54 jours qui est évaluée pour le déplacement de 4.5 kilomètres d'archives, ainsi que d'équipements techniques. Les transports s'échelonneront sur plusieurs mois afin de permettre l'absorption des flux et la gestion des imprévus, qu'ils soient météorologiques, techniques ou humains.

Le déménagement des collections sera réalisé site par site. Les premiers éléments à installer au CAP seront les éléments de mobilier dans les dépôts au rez-de-chaussée inférieur, afin que les collections puissent y être directement disposées. Ces dernières devant subir un minimum de variations climatiques, la période idéale de transport se situe hors des pics de chaud et de froid, et surtout hors des pics d'humidité estivale. Du point de vue du calendrier, les transports de fonds se situant en zone scolaire (soit la majorité du volume) doivent être réalisés au maximum durant les périodes de vacances, afin de limiter la circulation de camions et de collections dans ces périmètres. Enfin, les périodes de déménagement de la Ville seront à coordonner avec celles de l'État.

Toujours en coordination avec l'État, une participation de la Protection civile du Littoral neuchâtelois et des Montagnes ainsi que de leurs groupes spécialisés dans la Protection des biens culturels (PBC) sera organisée durant cette période. L'objectif est de permettre à toutes et tous de se

familiariser avec les déplacements des fonds à grande échelle, avec les lieux et avec les fonctionnements des différents partenaires.

d) Fonctionnement des services jusqu'à la mise en fonction du CAP

Un temps de fermeture au public sera nécessaire pour sécuriser les collections, les transporter, les mettre en place et optimiser les flux dans les nouveaux locaux. Les secteurs patrimoniaux de la Bibliothèque et les Archives de la Ville procéderont par palier : d'abord une réduction des heures d'ouverture au public, puis une fermeture totale de la consultation sur site. Durant ce temps, un service au public minimal sera assuré pour répondre aux sollicitations tant de l'Administration de la Ville que du public généraliste. La consultation à distance – par la mise à disposition de collections numérisées – continuera de manière réduite. La lecture publique poursuivra quant à elle son activité ordinaire.

Au CAP, l'ouverture de la salle de consultation de la Ville se fera également par paliers. Une phase d'adaptation permettra d'affiner les nouveaux flux et les fonctionnalités, tant en interne entre les entités de la Ville qu'avec l'Office des Archives de l'État.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Le projet contribue à atteindre quatre objectifs centraux du programme de législature 2020-2024 et de sa vision de la Ville à l'horizon 2035. Cette vision orientera sans doute le programme de la législature qui commence.

En premier lieu, le Centre archives et patrimoine consolidera la position de la Ville comme lieu culturel majeur. Il vise non seulement à assurer la sécurité des archives, mais aussi à améliorer leur accessibilité et leur mise en valeur.

Deuxièmement, le CAP s'inscrit dans l'ambitieux programme de rénovation des infrastructures communales. Plus précisément, il correspond à la volonté de développer un nouveau pan de la ville, entre la place de la Gare et l'ancienne scierie des Éplatures. Il se situe au cœur d'un quartier en plein développement, à côté du futur pôle administratif des Docks, dans le prolongement des Anciens abattoirs et de la gare des Forges.

L'accessibilité en transports publics est en ligne avec un troisième objectif, celui de construire une ville durable. Au sud, le bâtiment donne sur la rue du Commerce, pensée comme une voie de mobilité douce entre les Anciens

abattoirs et les ascenseurs de la gare principale de La Chaux-de-Fonds. Cette rue est elle-même reliée au nouveau Grand-Pont, conçu pour les piétons et les cyclistes et qui rejoint, côté nord, le futur tronçon du chemin des rencontres. Une passerelle semi-privée est aussi à l'étude pour traverser les rails à pied, depuis les Docks et le CAP, jusqu'au centre commercial des Entilles.

Enfin, la durabilité imprègne le bâtiment lui-même, tant dans sa conception, sa construction et son fonctionnement. L'approche *low-tech*, la réutilisation d'un immeuble existant et l'ensemble des mesures mentionnées plus haut permettent de diminuer l'impact environnemental, de favoriser les énergies vertes et d'accroître la résilience en cas de rupture d'approvisionnement électrique. L'espace vert entre le CAP et la rue du Commerce, planté de bouleaux et d'autres essences, permet de réguler la température en été. Il offre aussi un lieu agréable au public et aux habitant·e·s du quartier.

Conséquences sur les finances

La présente demande de crédit porte sur deux dimensions du projet : la construction du bâtiment, d'une part, la sécurisation et le déménagement des archives, d'autre part.

a) Construction du CAP

La demande de crédit s'élève à CHF 12'985'000.- pour les dépenses d'investissement. L'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) sera sollicité à l'issue du projet de construction, pour soutenir la détection d'incendie volontaire. Le montant de la subvention est estimé à environ CHF 12'000.- pour la Ville et sera porté en déduction de l'investissement. Le coût total net se monte donc à CHF 12'973'000.

Ce montant a été calculé en appliquant au coût global du projet une clé de répartition, basée sur le ratio des surfaces utiles effectives des parties propres à chacun des partenaires (voir Collaboration avec l'État, p. 21). Toutefois, deux principaux postes dérogent à cette répartition et sont pris en charge entièrement par l'État : l'acquisition de la parcelle et le financement de l'installation photovoltaïque.

L'État restera propriétaire de la parcelle, acquise le 26 mars 2021 pour un montant de CHF 553'100.-, en même temps que les entrepôts de la rue du Commerce 100. Il a pour principe d'être propriétaire du foncier de ses bâtiments. La Ville ne l'a pas contesté, car cette approche a le mérite de simplifier les démarches administratives au niveau de l'entretien du terrain

et du paiement des taxes, notamment. Les deux partenaires seront en revanche copropriétaires du bâtiment. Le régime du droit de superficie conduira ainsi la Ville à payer une rente annuelle pour l'utilisation du terrain, qui se monte à environ CHF 5'000.- par an.

L'État prendra également en charge l'ensemble des installations photovoltaïques. Celles-ci alimenteront non seulement le CAP, mais aussi le pôle administratif cantonal des Docks, pour des questions d'efficacité quant à la gestion des flux et des facturations.

De manière générale, l'ensemble du projet a été conçu, dès le concours d'architecture, dans le respect des principes d'économie et de durabilité, qui visent à réduire drastiquement la consommation de matériaux de construction et d'énergie grise (voir Éléments relatifs au développement durable, p. 23). Le projet lauréat, exemplaire à cet égard, a encore été optimisé par rapport à la version sélectionnée. Ainsi, une cage d'escalier et un ascenseur prévus à l'origine ont été supprimés, grâce à un agencement des espaces mieux pensé. L'extension à l'est a aussi été légèrement réduite par rapport au plans initiaux. Concernant les dépôts d'archives, ils seront équipés d'étagères mobiles pouvant accueillir 8 kilomètres linéaires (kml) de documents. À l'avenir, une capacité de 5 kml supplémentaires pourra être ajoutée.

Les coûts des travaux se répartissent ainsi :

Travaux de construction	CHF	10'685'000.-
<i>Travaux préparatoires</i>	CHF	965'000.-
<i>Bâtiments</i>	CHF	8'000'000.-
<i>Équipements d'exploitation</i>	CHF	415'000.-
<i>Aménagements extérieurs</i>	CHF	455'000.-
<i>Frais secondaires</i>	CHF	160'000.-
<i>Divers et imprévus</i>	CHF	500'000.-
<i>Mobilier</i>	CHF	190'000.-
Frais de suivi du projet par le SBAT	CHF	100'000.-
Réserve du maître d'ouvrage	CHF	500'000.-
Acquisition du bâtiment	CHF	1'700'000.-
Investissement brut	CHF	12'985'000.-

La réserve du maître d'ouvrage ne peut être libérée qu'après l'approbation du COPIL.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 2.8 % (36 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5 % sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 12'973'000.- x 2.8 %	CHF 363'000.-
Intérêts 2.5 % sur la moitié des dépenses nettes	CHF 162'000.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 525'000.-

Les dépenses d'investissement seront réparties sur 2025, 2026, 2027 et 2028. Un montant de CHF 5'285'000.- sera inscrit au budget pour 2025.

b) Sécurisation et déménagement des archives

La majorité des documents ne sont matériellement pas prêts à être déplacés au CAP, sous peine de mise en danger des fonds. Les travaux avant le déplacement des collections nécessiteront donc des ressources matérielles et humaines supplémentaires.

Ce travail archivistique engendre des coûts. Le personnel minimum nécessaire est évalué à un-e archiviste-spécialiste en information documentaire à 100 % durant les trois ans et demi de la phase de réalisation. La personne engagée devra traiter les fonds et contribuer à la coordination du déménagement, mais aussi superviser le personnel temporaire qui se concentrera sur des tâches simples, comme le reconditionnement ou l'inventaire sommaire. Les besoins en nouveau matériel de conditionnement rejoindront ceux de l'OAEN dans une commande globale, dans le but d'obtenir une économie d'échelle.

Les charges de personnel sont estimées ainsi :

	2025	2026	2027	2028	Total
Archiviste-spécialiste ID	101'549.-	101'549.-	101'549.-	50'774.-	355'421.-

Concernant les opérations de déménagement, une entreprise spécialisée sera mandatée. Le montant évoqué se base sur une estimation fournie par des professionnel-le-s du domaine.

Au total, la demande de crédit de sécurisation et de déménagement des archives se monte à CHF 755'000.- :

Achat de matériel de conditionnement	CHF	240'000.-
Engagement de personnel (1 EPT sur 3.5 ans)	CHF	355'000.-
Déménagement	CHF	160'000.-
Investissement net	CHF	755'000.-

En application des taux ressortant du RLFineC, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 20 % (5 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5 % sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 755'000.- x 20 %	CHF	151'000.-
Intérêts 2.5 % sur la moitié des dépenses	CHF	9'000.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	160'000.-

Les dépenses d'investissement seront réparties sur 2025, 2026, 2027 et 2028. Un montant de CHF 143'000.- sera inscrit au budget pour 2025.

c) Coûts d'exploitation

Une fois le bâtiment en fonction, des coûts d'entretien et de fonctionnement seront à prévoir (voir ci-après Conséquences sur les ressources humaines), qui s'ajoutent aux CHF 5'000.- de rente versée à l'État en lien avec le droit de superficie.

À terme, la libération des espaces de la Bibliothèque de la Ville suite au départ des secteurs patrimoniaux permettra de réaliser certaines économies, soit par l'attribution de ces lieux à la Bibliothèque des Jeunes, soit par une diminution des espaces utilisés, nécessitant moins de conciergerie. Dans le premier cas, le site de la rue de la Ronde 9 ne serait plus en fonction. Le bâtiment, propriété de la Ville, pourrait ainsi être vendu, loué ou affecté à d'autres usages. En revanche, le site de la rue de Président-Wilson 32 devrait être maintenu, afin de toucher la population des quartiers ouest de La Chaux-de-Fonds. Ce projet de rapprochement favorisera les synergies entre les Bibliothèques. Il sera développé dans un deuxième temps et fera l'objet d'un rapport dédié au Conseil général.

Des économies seront aussi réalisées au niveau des dépôts d'archives actuels. Elles seront modestes à court terme, la plupart des bâtiments utilisés appartenant à la commune. L'économie concernant la résiliation du bail du dépôt extérieur se montera à CHF 8'400.- par an, sans compter les charges. À long terme, le nombre élevé de locaux dédiés aux archives intermédiaires des services sera réduit, au fur et à mesure des éliminations et des versements aux Archives de la Ville.

Conséquences sur les ressources humaines

a) Durant le projet

Le chef de service des Bibliothèques et Archives suivra les différentes étapes du projet. Il sera soutenu par la responsable des Archives privées de la Bibliothèque, cheffe de projet pour le CAP. Le Service des bâtiments et du logement (SBL) sera également consulté.

Comme évoqué plus haut, des contrats à durée déterminée à hauteur de 1 EPT sont prévus pour pouvoir traiter, sécuriser et déménager les archives. Ils seront financés par le crédit de sécurisation.

b) Pérennisation du projet

Une fois le CAP terminé, des coûts d'entretien sont à prévoir. Ils sont estimés par le SBL à environ 0.4 EPT pour les parties du bâtiment appartenant à 100 % à la Ville. Concernant l'entretien des espaces communs du CAP, des solutions seront trouvées en collaboration avec l'État.

À ces charges s'ajoute 0.4 EPT pour assurer la bonne conservation des archives. Cette fonction, rattachée aux Bibliothèques et Archives, vise en premier lieu à assurer le suivi des dépôts. Concept central du projet CAP, le principe *low-tech* implique en effet une attention particulière : des relevés réguliers de mesures des conditions de température et d'hygrométrie seront effectués pour un réglage fin du climat. Les installations *high-tech* du DAV devront aussi être pilotées. Il s'agira ensuite de veiller à la problématique de la Protection des biens culturels, en concertation avec les Archives de l'État, avec qui un local dédié sera partagé. La gestion de l'espace d'exposition et de la conservation des documents dans les vitrines fera aussi partie du cahier des tâches, de même que la logistique des arrivées régulières des fonds d'archives. Enfin, le ou la titulaire assumera des tâches de coordination avec les partenaires extérieurs de la Ville (CDELI, restauration, traitement de fonds...). L'Office des Archives de l'État se dotera d'une

fonction similaire, et une coordination se fera entre les deux postes. La fonction de conservateur·trice-restaurateur·rice existe déjà au sein de la Ville de La Chaux-de-Fonds, notamment dans les musées.

En ce qui concerne le traitement des archives, une hausse de la charge de travail est attendue en lien avec l'ouverture du Centre. Après le déménagement des fonds et la familiarisation avec les nouvelles infrastructures, l'accompagnement des services dans leur gestion documentaire reprendra plus intensément. Cette collaboration débouchera sur le versement aux Archives de la Ville de nombreux documents actuellement dans les locaux de l'administration.

Or, les forces de travail du service sont limitées : celui-ci compte actuellement 1.3 EPT. Une partie du taux d'activité est affectée au traitement des archives définitives, c'est-à-dire déjà conservées par les AVCF. Aussi, après analyse, il s'avère que l'engagement d'un·e archiviste-spécialiste en information documentaire, à hauteur d'1 EPT, sera indispensable pour accompagner les services dans le versement de leurs archives papier. À plus longue échéance, le chantier des archives numériques devra aussi s'ouvrir : les documents nés numériques ont aussi besoin d'être traités et conservés à long terme, sur des plateformes informatiques et selon des procédures spécifiques, ce qui est un projet en soi, à construire.

L'augmentation de l'effectif à la fin du projet, dès 2028, est synthétisée ainsi :

	Taux d'activité	Salaire annuel (y c. charges employeur)
Concierge 1	40 %	CHF 35'000.-
Conservateur·trice-restaurateur·rice	40 %	CHF 42'790.-
Archiviste-spécialiste ID	100 %	CHF 101'550.-
Total	180 %	CHF 179'340.-

Comme évoqué précédemment, des économies seront réalisées au niveau de la conciergerie (locaux vacants ou réaffectation de la Bibliothèque de la rue de la Ronde) ou au travers de synergies développées dans le cadre du projet de réaménagement des bibliothèques.

Collaboration avec l'État

Le 27 mai 2024, le Conseil d'État a validé le Rapport à l'appui d'un crédit de réalisation pour le Centre archives et patrimoine (CAP) et d'un crédit de

sécurisation des fonds d'archives des Archives de l'État de Neuchâtel qu'il devrait soumettre au Grand Conseil le 1^{er} octobre 2024. Ce rapport et celui de la Ville ont été rédigés en étroite collaboration entre les partenaires du projet des deux entités. Ils sont un signe tangible de leur volonté de synergie et d'optimisation. Ainsi qu'indiqué en préambule, un rapprochement s'est développé dès le choix d'un site chaud-de-fonnier par l'État en 2019. L'année suivante, une représentation de la Ville de La Chaux-de-Fonds a été intégrée à la gouvernance du projet. Les décrets portant sur les crédits d'études respectifs votés en 2021 sont venus confirmer la collaboration.

Le 6 avril 2022, une convention de partenariat pour la création du Centre archives et patrimoine a été signée entre l'État et la Ville. Cette convention détermine les obligations des deux parties lors des différentes phases du projet, l'organisation et la gouvernance du projet, ainsi que les principes directeurs du futur bâtiment. Elle fixe aussi les règles de financement et la répartition des coûts entre l'État et la Ville. Ces démarches s'inscrivent également dans le contexte de l'Accord de positionnements stratégiques entre les Communes [...], les Associations [...] avec l'État de Neuchâtel, du 23 février 2024, qui inclut la mention du "Centre cantonal des archives" parmi ses mesures phares pour les Montagnes neuchâteloises – au même titre que La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse.

Une clé de répartition des investissements et frais a été convenue entre les deux parties. Elle a été déterminée sur la base du ratio des surfaces utiles effectives des parties propres à chacune des deux institutions, calculé selon les plans du projet définitif. Sur cette base, la clé de répartition des coûts a été fixée à 69.35% pour l'État et 30.65% pour la Ville. Ce ratio s'applique également à la répartition des coûts de construction et d'équipement, ainsi qu'à ceux des parties communes, de même qu'aux coûts de la phase d'étude.

Les travaux d'optimisation lors des différentes phases du projet ont fait évoluer cette clé de répartition. Une toute première estimation, issue de l'étude de faisabilité, donnée à titre indicatif à 22.6 % pour la Ville lors du COPIL du 17 mai 2021, a été fixée provisoirement à 27 % dans la Convention de partenariat du 6 avril 2022. Le ratio définitif de 30.65 a été validé lors du COPIL du 11 janvier 2024. Cette évolution est un effet collatéral de mesures d'optimisation, notamment dans les salles consacrées à la conservation des archives. En effet, la haute capacité de portance des dalles existantes a permis d'augmenter le nombre de mètres linéaires de documents par mètres carrés. Cela a certes eu pour conséquence une

augmentation du ratio de la Ville, mais a contribué à contenir les coûts globaux.

Une convention d'exploitation sera conclue entre les deux parties dans le but d'encadrer la cohabitation des institutions présentes sur le site. Cette convention entrera en fonction dès la mise en service du bâtiment et posera le cadre de la vie en commun, notamment concernant la conciergerie, l'utilisation des espaces communs et la gestion de certains espaces spécifiques, telles que salles de conférence ou d'exposition.

Liens avec le projet Capitale culturelle

La fin des travaux de réalisation du bâtiment, prévue en 2027, coïncide avec La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse, qui devrait avoir lieu la même année. Cette manifestation sera l'occasion de présenter le Centre à la population de la Ville, du Canton et au nombreux public venu d'ailleurs à cette occasion. Les liens entre les deux projets seront favorisés par la proximité des Anciens abattoirs, cœur de Capitale culturelle, et du CAP.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Dans cette section, les aspects liés à la durabilité et aux impacts environnementaux, évoqués ci-dessus, sont repris sous l'angle des démarches certifiantes, des matériaux durables et des énergies renouvelables.

La certification SNBS-Bâtiment est privilégiée pour garantir la durabilité et la performance globale du bâtiment d'archives. Cette certification offre une évaluation complète de la durabilité environnementale, sociale et économique du projet allant au-delà de la simple efficacité énergétique.

Dans le cadre du projet CAP, différentes parties du bâtiment sont conçues pour répondre aux normes énergétiques strictes. L'extension à l'est sera construite selon le standard MINERGIE-P®, tandis que la partie existante du bâtiment répondra au standard MINERGIE®. Cette approche, combinée à la conception *low-tech* des dépôts de conservation, témoigne de l'engagement envers la durabilité environnementale et l'efficacité énergétique.

Une attention particulière est également portée à la sélection de matériaux de construction durables et respectueux de l'environnement, privilégiant l'utilisation de ressources locales autant que possible pour réduire les

émissions de gaz à effet de serre liées au transport des matériaux. L'utilisation responsable et durable du bois est encouragée, avec une préférence pour le bois provenant de sources locales.

Des systèmes relativement sophistiqués de récupération des eaux de pluie et des panneaux solaires sont intégrés à la conception du bâtiment pour réduire la consommation d'eau potable et produire de l'électricité renouvelable, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone du bâtiment.

La conception du bâtiment met également l'accent sur la robustesse, la durabilité et la résilience face aux aléas climatiques, avec une maintenance régulière pour garantir sa longévité et sa pérennité.

b) Aspect social

Le Centre archives et patrimoine répond à des impératifs et des standards garantissant la sécurité des archives qui y seront conservées. Ceci permettra aux Archives et à la Bibliothèque de remplir de manière optimale leurs missions et de pleinement garantir les obligations posées par la Loi sur l'archivage, en terme de garantie de la sécurité juridique de l'État et des personnes notamment.

Les infrastructures du nouveau bâtiment permettront aussi d'améliorer la transmission du patrimoine archivistique communal aux générations futures, en offrant des espaces d'accueil et de valorisation des archives pour tous les publics.

En tant que bâtiment public, ouvert et orienté sur la rue du Commerce, le CAP participera à la revitalisation du quartier dans lequel il s'inscrit. Celui-ci connaît par ailleurs un mouvement de requalification se manifestant par le projet des Docks, par le développement de la mobilité douce, et par la réhabilitation du site des Anciens abattoirs, amené à devenir un important centre de congrès polyvalent et alternatif à haute valeur patrimoniale. Grâce à l'implantation d'un parc boisé devant son entrée sud, le CAP offre une continuité au projet de réaménagement de l'espace public sur la rue du Commerce, pour le tronçon entre le Grand-Pont et la gare.

c) Aspect économique

Obligation fixée dans le cadre du concours d'architecture, le respect des principes d'économicité et de durabilité est bénéfique, puisqu'il réduit drastiquement la consommation de matériaux de construction et d'énergie grise. Privilégier une transformation du bâtiment, plutôt qu'une démolition et

une reconstruction à neuf, permet de conserver les qualités constructives existantes de sa structure tout en visant une économie dans la phase de réalisation.

En misant sur un concept *low-tech* pour les dépôts de conservation, le CAP sera exempt de systèmes de climatisation énergivores, traditionnellement utilisés dans les bâtiments patrimoniaux afin d'assurer la stabilité des températures et de l'hygrométrie. Les dépôts représentant la part la plus importante des surfaces du CAP, le bâtiment fonctionnera grâce à un apport d'énergie minime.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Un centre patrimonial réunissant la Ville et l'État offrira au public des ressources documentaires exceptionnelles. La population y trouvera des informations sur le fonctionnement des collectivités publiques qu'elle est en droit d'attendre. Elle pourra aussi se familiariser avec l'histoire de la région, grâce aux expositions, aux projections du DAV et aux autres projets de mise en valeur. Les liens avec la recherche seront aussi renforcés : les collaborations avec les universités et les hautes écoles susciteront des travaux et des projets stimulants, en lien avec La Chaux-de-Fonds, le Canton, la Suisse, et au-delà. Dans la perspective des différentes approches de l'histoire globale, en effet, les archives permettent d'aborder de nombreuses thématiques (économiques, sociales, culturelles) générales, qui dépassent le cadre géographique qui les a produites.

Conclusion

Le Conseil communal soutient la réalisation du Centre archives et patrimoine, construit conjointement avec l'État depuis le vote unanime du Conseil général en 2021. Consolidé, ce projet est le plus apte à répondre aux besoins essentiels de préservation et de mise à disposition du patrimoine archivistique chaux-de-fonnier, dans le plein respect des exigences légales en matière d'archivage. La demande de sécurisation et de déménagement des archives dans un nouveau centre d'archivage représente un complément indispensable à la mise en fonction du site.

Préavis des Commissions

La Commission de la Culture et la Commission de la Bibliothèque ont été consultées tout au long de l'élaboration du projet.

Ce rapport a été soumis à ces deux commissions lors d'une séance commune le 2 septembre 2024. La Commission de la Culture l'a préavisé favorablement à l'unanimité des 12 membres présent-e-s et la Commission de la Bibliothèque à l'unanimité des 4 membres présent-e-s.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Thierry Brechbühler	Floriane Mamie

Acronymes

APR	Archives privées
AVCF	Archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds
BVCF	Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds
DAV	Département audiovisuel
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DICI	Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration
DUSTEB	Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments
IMN	Imprimés des Montagnes neuchâteloises
LArch	Loi sur l'archivage (2011)
OAEN	Office des Archives de l'État de Neuchâtel
RLFinEC	Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes
SBAT	Service des bâtiments de l'État
SBL	Service des bâtiments et du logement
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
STR	Secteur technique et reprographie

Liste des annexes

1. Références
2. Présentation générale du projet
3. Dossier de plans

Le rapport de projet d'ouvrage se trouve sur le site des Archives de la Ville :

https://www.chaux-de-fonds.ch/histoire-patrimoine/archives/Documents/CAP_Rapport_ouvrage.pdf

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier

Un crédit de CHF 12'985'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réalisation du nouveau Centre archives et patrimoine (CAP).

Art. 2

Les subventions reçues seront portées en déduction du crédit d'engagement.

Art. 3

Ce crédit figurera au compte des investissements des Archives de la Ville.

Art. 4

L'investissement sera amorti au taux annuel de 2.8 % (36 ans).

Art. 5

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 6

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 24 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier

Un crédit de CHF 755'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la sécurisation et le déménagement des archives.

Art. 2

Ce crédit figurera au compte des investissements des Archives de la Ville.

Art. 3

L'investissement sera amorti au taux annuel de 20 % (5 ans).

Art. 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 24 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron